

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 29/10/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 4 novembre à 20h
DATE D’AFFICHAGE 29/10/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	Étaient présents : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes.
NOMBRE DE MEMBRES	Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés :</u>
PRÉSENTS : 21	Mme Vandercamère-Desmorteux a donné pouvoir à Mme Delbacque M. Gué a donné pouvoir à M. Joubin
VOTANTS : 25	M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Le Rétif a donné pouvoir à Mme Roux Mme Quesnel M. Bouchard
	Secrétaire de séance : M. Monsimier

OBJET : AMENAGEMENT DU PARC DE LA « PROPRIETE DE BETTEVILLE SENGHOR » :
DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION NORMANDIE (CONTRAT DE TERRITOIRE) AU
TITRE DU FONDS REGIONAL D’AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
(FRADT)

Au moment de l'engagement des marchés de travaux, Monsieur Deau, maire-adjoint délégué à l'urbanisme et aux finances, présente le plan de financement actualisé de l'opération d'aménagement paysager et culturel du parc de la propriété de Verson du couple Senghor, opération prévue au Programme pluriannuel d'investissement de la commune.

Il indique que le projet d'aménagement du parc de la Propriété de Betteville Senghor étant éligible au FRADT (Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire), il convient, au niveau du Contrat régional de territoire, de déposer une demande de subvention sur la plateforme dématérialisée de la Région. Il précise que l'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 99 340 €.

Dès lors, il est proposé de solliciter une subvention à ce titre pour cofinancer le projet.

08 2 / 20 2 4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Normandie (Contrat de territoire 2023-2027 Région Normandie / Communauté urbaine Caen le mer) au titre du FRADT (Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire) de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 99 340 € ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



La Maire,

Nathalie Donatin
Nathalie DONATIN